



**MUNICIPALITE  
DE ROUGEMONT**

Rougemont, le 22 août 2012

N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

**Préavis N° 09/2012**

## **ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. PREAVIS**

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 05 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 17 al. 4, du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2013.

Afin que la Commune dispose des ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs politiques et financiers prévus dans son programme de législature, la Municipalité vous propose de maintenir tels quels tous les points de l'arrêté d'imposition 2013, notamment :

### **Maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 67 %**

Malgré les résultats positifs des comptes 2011, il importe de demeurer attentif à l'évolution future des finances de notre Commune qui continueront à être influencées par des éléments extérieurs sur lesquels la Municipalité et le conseil communal n'ont aucune maîtrise :

- L'évolution conjoncturelle
- Les recettes fiscales
- L'évolution de la péréquation intercommunale et de la facture sociale

## 2. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 25 septembre 2012*

**Vu** le préavis N° 09/2012

**Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet



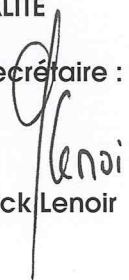
**Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- D'approuver l'arrêté communal d'imposition 2013 tel que présenté et de la soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 20 août 2012 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 25 septembre 2012.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Le Syndic :   La Secrétaire : 

Claire-Lise Blum Buri Janick Lenoir

*Municipale déléguée : Mme Claire-Lise Blum Buri*